

Handicap' EPS

La lettre d'information de la commission « EPS Adaptée et handicap » de l'académie de Martinique

Sensibiliser - Inclure - Former - Certifier

Responsable : Catherine BERTHO LAVENIR - Rectrice de l'académie de Martinique
Directeur de publication : Guy POMMIER – IA IPR EPS guy.pommier@ac-martinique.fr
Rédacteur : Benoît THIERY – responsable de la commission académique benoit.thiery@live.fr

N°10 – Septembre 2013

EDITO



Parmi les exigences de la loi de la refondation de l'École, il y a la nécessité d'accompagner les élèves les plus démunis, en particulier les élèves handicapés, si longtemps exclus de l'école. En effet, il s'agit d'assurer la réussite de tous en faisant en sorte que chacun puisse accéder au niveau de qualification le plus élevé possible dans la voie choisie.

Une école qui s'adapte et qui cherche à accueillir tous les élèves avec leurs besoins particuliers est l'ambition affichée par notre Académie. En ce sens, la prise en compte des activités sportives dans la réalisation du projet éducatif est une de nos priorités.

L'Académie de la Martinique continuera d'apporter son soutien aux professeurs d'Education Physique et Sportive qui s'impliquent particulièrement, avec professionnalisme sur le dossier de l'Adaptation Scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés.

Consciente des difficultés qui peuvent exister lorsque l'on souhaite inclure les élèves en situation de handicap au sein d'un même groupe classe, je ne peux qu'en encourager tous les professeurs d'EPS qui s'y attellent. Au sein de la refondation de l'école, le cahier des charges – former, informer, certifier, inclure- des membres du groupe *ressource académique EPS adaptée et handicap* est plus que jamais d'actualité. Je leur accorde toute ma confiance et mon soutien.

Catherine BERTHO LAVENIR, Rectrice de l'Académie de la Martinique

Le handicap dans la refondation de l'école

Nous nous interrogeons sur le statut des élèves handicapés dans la loi de refondation de l'école et nous sommes rassurés. En effet leur statut est préservé et même renforcé : chaque membre de la communauté éducative doit tout faire pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap dans tous les moments de vie scolaire, de vie quotidienne ou d'EPS.

Ainsi, la notion de besoins éducatifs spécifiques ou particuliers est spécifiée. Cette notion fondamentale est le crédo du groupe ressource handicap et EPS Adaptée.

Notons que le nombre d'élèves ayant bénéficié d'une épreuve adaptée à leurs aptitudes aux examens d'EPS est en nette augmentation, que ce soit au CCF, en contrôle ponctuel ou à l'épreuve facultative. Félicitations à tous les professeurs d'EPS !

Guy POMMIER IA-IPR EPS

C'est la rentrée : Anticipons !

C'est la rentrée des classes également pour les élèves à Besoins éducatifs spécifiques. Pour eux se profilent à l'horizon les leçons d'EPS, les examens d'EPS et les pratiques de l'association sportive. Tous y ont droit et répétons le encore : pratiquer des APSA au sein d'un groupe est bénéfique tant pour l'élève singulier que le groupe qui l'accueille.

Afin que l'inclusion ne rime pas avec stress, contrainte voire échec, ANTICIPEZ et prenez le temps au début de l'année scolaire de repérer les inaptitudes, de traquer les « dispenses annuelles », d'investir les PAI et de vous renseigner sur les possibles et impossibles de chaque pathologie. Les membres de la commission académique dont vous retrouverez plus loin la liste, ont créé un réseau réparti harmonieusement sur toute l'île et sur un grand nombre d'APSA. Sollicitez leur aide, ils sont là pour guider et conseiller. Vous retrouverez toutes les productions du groupe sur le site EPS Martinique : <http://cms.ac-martinique.fr/discipline/eps/>

Au programme de ce numéro :

-L'édito de Madame la Rectrice

-Quelques mots de Monsieur l'IA-IPR EPS sur le handicap dans la refondation de l'école

-La préparation de la 3^{ème} journée académique de lutte et de prévention contre l'obésité

-En 2^{ème} page, nous aurons un article de deux médecins cardiopédiatres - Dr Hugues LUCRON et Dr Alexandre BRETONNEAU. Après les docteurs LAETTITA et JANoyer, ils font une nouvelle fois la preuve d'une part que la pratique sportive à l'école s'appuie sur un réseau regroupant professionnels de santé et de la motricité ; d'autre part que celle-ci favorise guérison, prévention et bien-être social.

Benoît THIERY, Président de la commission, Collège Adenet.

Journée académique de l'obésité

Après le REPPOM en 2011 et Sainte-Luce en 2012, la commission EPS Adaptée organisera, la 3^{ème} journée académique de lutte et de prévention de l'obésité.

Le site de la plage de corps de garde accueillera les collègues et les lycées candidats le 15 novembre 2013.

Commencez à informer les élèves



Programme : Ultimate, randonnée à pied, Aquafitness, football et natation.



Mais aussi :
Initiation à la diététique et à la nutrition.



**Sport scolaire et
malformations cardiaques
de l'enfant.
Etat des lieux en Martinique**



Les malformations cardiaques concernent 1% des enfants nés en région Antilles-Guyane. Les progrès considérables des 30 dernières années dans le dépistage, la prise en charge médicale et chirurgicale ou dans le développement de nouvelles techniques (cathétérisme, en passant par la peau et sans ouvrir la poitrine) ont considérablement modifié le pronostic de ces affectations. Désormais, en dehors des situations les plus complexes, la plupart des enfants suivis par notre centre grandissent et se développent harmonieusement.

« Nos enfants » veulent vivre normalement, car ils se sentent le plus souvent comme les autres, le ressenti d'une éventuelle limitation physique étant souvent minoré ou tout simplement absent. Dans un passé encore récent, les compte - rendus de consultations spécialisées incluait la mention « contre-indication à la pratique du sport scolaire et aux activités physiques soutenues ». Le principe de précaution ne se base, par définition, que sur des suppositions, des craintes qui demandent à être scientifiquement expertisées et non sur une réalité des faits.

Contre-indiquer tout sport à ce titre constitue, de notre point de vue, une stigmatisation significative de nos petits et grands patients, contribuant à amplifier dans nos régions des comportements de vie déjà fortement délétères (alimentation disproportionnée, riche en graisses et sucres...). Les principales anomalies cardiaques de l'enfant associées à un risque de mort subite ou une sévère intolérance à l'effort sont les malformations cardiaques très complexes, les cardiomyopathies hypertrophiques, les anomalies des artères coronaires, les sténoses aortiques, la Maladie de Marfan, et l'existence de troubles du rythme cardiaques graves. Ceci ne concerne tout au plus qu'une trentaine d'enfants en Martinique...

La plupart des malformations cardiaques traitées chirurgicalement permettent aux enfants de vivre avec un cœur peut-être pas anatomiquement « normal », mais qui fonctionne parfaitement. Nous avons l'habitude de dire aux familles en consultation que leur enfant est certes porteur d'une malformation cardiaque, mais que le but du suivi et de la prise en charge spécialisée est qu'il ne devienne jamais « cardiaque ».

Une activité physique et sportive régulière et adaptée, est recommandée, y compris chez les insuffisants cardiaques et procure à l'enfant d'immenses bénéfices physiologiques et psychologiques. Les sports de compétition ne sont pas systématiquement contre-indiqués mais imposent un bilan médical préalable. Plusieurs médaillés olympiques Français sont porteurs de malformations cardiaques opérées. Le point essentiel est l'adaptation individuelle des activités sportives à chaque enfant et à sa cardiopathie. Ceci rejoint l'idée d'EPS adaptée, mais débute déjà par laisser l'enfant évoluer à son propre rythme au sein du groupe scolaire. Par ailleurs certains enfants peuvent être limités en endurance, mais d'excellents nageurs ou cyclistes...à leurs rythmes propres.

Toute la question consiste à identifier l'influence respective des composantes dynamiques, ou aux contraires statiques des activités pratiquées sur le fonctionnement du cœur « réparé ou non ». Dans l'immense majorité des cas, des activités telles que billard, bowling, golf, lancers de javelot, tennis de table, natation, tir à l'arc, course, sont tout à fait envisageables sans aucune restriction. Les sports scolaires sont donc exceptionnellement contre-indiqués et le seront surtout pour éviter des notations défavorables. Néanmoins, certains traitements médicaux, comme les anticoagulants, peuvent faire interdire certains sports à risques traumatiques plus élevés (risque hémorragique notamment).

De nos jours, le but de la prise en charge de ces enfants n'est plus de les faire « survivre » mais de leur garantir une vie la plus normale possible. Les « enfants cardiaques » sont rarement « malades de leurs cœurs ». Ils ont aussi du cœur et ne sont pas les derniers car ils se prennent en charge. Les cas les plus complexes restent accessibles à des activités, certes modérées mais adaptées.

***Dr Hugues LUCRON et Dr Alexandre BRETONNEAU, Cardiopédiatres
Centre de Compétences Inter régional Antilles-Guyane-CHU de Martinique***

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Sandrine AUFFAY - Collège Gros-Morne
Delphine MASSON - Collège Sainte-Anne
Bénédictine ARZAILLER - Collège Lagrosillère - Sainte-Marie
Paola CHARLES-NICOLAS- Lycée Marin
Clémence TORDEUX - Collège Marin - Histoire
Benoît THIERY - Collège Adenet - François
Vincent ESOR - Lycée Sainte - Marie

Gilles DEMOGEOT - Collège Adenet - François
Patrice BOLUS - Collège Adenet - SVT - François
Gilles VEGA - LP Trinité
Thierry SPINNIHRNY - Collège Sainte-Luce
Christophe AVRILA - LPO La jetée - François
Jean-Christophe LOYER - Collège Marin
Patrice GREBILLE - Collège Ducos
VERLHAC Anthony - collège Dillon 1

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Le professeur d'Education Physique et Sportive peut adapter son enseignement de façon à ce que tout élève puisse y participer en fonction de ses possibilités et de ses capacités résiduelles

Je soussigné (e), docteur en médecine,

Lieu d'exercice

Certifie avoir, en application du décret n°88-977 du 11 octobre 1988, examiné l'élève :

Nom, prénom

Né(e) le

Et constaté ce jour que son état de santé entraîne :

_ **Une inaptitude totale** du au inclus

_ **Une inaptitude partielle** du au inclus

Dans ce cas d'inaptitude partielle, pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée :

- A des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture)

.....
.....

- A des types d'efforts (musculaires, cardio-vasculaires, respiratoires)

.....
.....

- A la capacité à l'effort (intensité, durée)

.....
.....

- A des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques)

.....
.....

- Autres

.....
.....

Date, signature et cachet du médecin :